Conforme au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), Annexe II - France

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ Bostik

# QUELYD COLLE TOILE DE VERRE

#### IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA 1. SOCIÉTÉ/ENTREPRISE

Identification de la substance ou du mélange

: QUELYD COLLE TOILE DE VERRE Nom du produit

: 30601712/3 Code Type de produit Liquide.

Utilisation de la substance/du

mélange

**BOSTIK SA Producteur** LA DEFENSE 6

16/32 Rue Henri Regnault

: Adhésif. Water-based.

92902 PARIS LA DEFENSE Cedex

**FRANCE** 

: + 33 (0) 1 47 96 94 65 Telephone no. N° de fax : + 33 (0) 1 47 96 96 90 Adresse email de la personne sds.box-fr@bostik.com

responsable pour cette FDS

Numéro d'appel d'urgence + 33 (0) 1 45 42 59 59

**ORFILA** 

#### 2. **IDENTIFICATION DES DANGERS**

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Définition du produit : Mélange

Classification selon la directive 1999/45/CE [DPD]

Le produit n'est pas classé dangereux selon la directive 1999/45/CE et ses amendements.

Classification : Non classé.

Voir section 16 pour le texte intégral des phrases R et mentions H déclarées ci-dessus.

Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé et les symptômes, reportez-vous à la section 11.

2.2 Éléments d'étiquetage

Symbole(s) de danger ÷ Indication de danger

Phrases de risque : Ce produit n'est pas classé selon la législation de l'Union européenne.

Conseils de prudence

Éléments d'étiquetage

supplémentaires

: Fiche de données de sécurité disponible sur demande pour les professionnels.

Exigences d'emballages spéciaux

Récipients devant être pourvus d'une fermeture : Non applicable.

de sécurité pour les enfants

Avertissement tactile de

: Non applicable.

danger

2.3 Autres dangers

Autres dangers qui ne donnent pas lieu à une : Non disponible.

classification

Date d'édition/Date de : 12/01/2012. Page 1 de 6

#### COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS 3.

Substance/préparation : Mélange Nature du produit : Adhésif.

Dans l'état actuel des connaissances du fournisseur et dans les concentrations d'application, aucun ingrédient présent n'est classé comme dangereux pour la santé ou l'environnement, et donc nécessiterait de figurer dans cette section.

#### 4. PREMIERS SECOURS

#### **Premiers secours**

**Inhalation** 

: Transporter la personne incommodée à l'air frais. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. En cas de perte de conscience, placer la personne en position latérale de sécurité et consulter un médecin.

Ingestion

: Rincez la bouche avec de l'eau. Si une personne a avalé de ce produit et est consciente, lui faire boire de petites quantités d'eau. Consulter un médecin si des symptômes se développent.

Contact avec la peau

: Laver avec de l'eau et du savon. En cas d'affections ou de symptômes, évitez d'exposer plus longuement. Consulter un médecin si des symptômes se développent.

Contact avec les yeux

: Rincer immédiatement les yeux à grande eau, en soulevant de temps en temps les paupières supérieures et inférieures.

Protection des sauveteurs

Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée.

Note au médecin traitant

: Pas de traitement particulier. Traitement symptomatique requis. Contacter immédiatement un spécialiste pour le traitement des intoxications, si de grandes quantités ont été ingérées ou inhalées.

Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé et les symptômes, reportez-vous à la section 11.

#### 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

**Utilisables** 

Non utilisables

Risques particuliers liés à l'exposition au produit

: Utiliser un agent extincteur approprié pour étouffer l'incendie avoisinant.

: Aucun connu.

: L'augmentation de pression résultant d'un incendie ou d'une exposition à des températures élevées peut provoquer l'explosion du conteneur.

En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée.

Risque lié aux produits de décomposition thermique

Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes:

dioxyde de carbone monoxyde de carbone Poussière et fumées

**Équipement de protection** spécial pour le personnel préposé à la lutte contre l'incendie

: Les pompiers devront porter un équipement de protection approprié ainsi qu'un appareil de protection respiratoire autonome avec masque intégral fonctionnant en mode pression positive.

## MESURES À PRENDRE EN CAS DE REJET ACCIDENTEL

**Précautions individuelles** 

NE PAS TOUCHER ni marcher dans le produit répandu. Assurer une ventilation adéquate.

Précautions pour la protection de l'environnement

Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation.

Méthodes de nettoyage

Petit déversement accidentel

: Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement accidentel. Absorber avec une matière inerte et placer dans un récipient approprié pour l'élimination des déchets. Élimination par une entreprise autorisée de collecte des déchets.

Date d'édition/Date de : 12/01/2012. Page 2 de 6

#### MESURES À PRENDRE EN CAS DE REJET ACCIDENTEL 6.

Grand déversement accidentel

: Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement accidentel. Empêcher l'entrée dans les égouts, les sous-sols ou autres endroits fermés. Absorber avec une matière inerte et mettre le produit répandu et l'absorbant dans un contenant de récupération approprié. Élimination par une entreprise autorisée de collecte des déchets.

#### 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

**Manipulation** 

: Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou mis en oeuvre. Il est recommandé au personnel de se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer. Ne pas ingérer. Éviter le contact avec les veux, la peau et les vêtements. Ne pas réutiliser le conteneur de ce produit.

Stockage

Stocker conformément à la réglementation locale. Stocker dans le récipient d'origine à l'abri de la lumière directe du soleil dans un endroit sec, frais et bien ventilé à l'écart des matériaux incompatibles (cf. la section 10). Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients ayant été ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Ne pas stocker dans des conteneurs non étiquetés.

Stocker entre les températures suivantes: 5°C et 30°C

Matériaux d'emballage

Recommandé : Utiliser le récipient d'origine.

République Tchèque - Code : IV

d'emballage

#### CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE 8.

### Valeurs limites d'exposition

Aucune valeur de limite d'exposition connue.

Procédures de surveillance recommandées

Si ce produit contient des ingrédients présentant des limites d'exposition, il peut s'avérer nécessaire d'effectuer un examen suivi des personnes, de l'atmosphère sur le lieu de travail ou des organismes vivants pour déterminer l'efficacité de la ventilation ou d'autres mesures de contrôle ou évaluer le besoin d'utiliser du matériel de protection des voies respiratoires.

### Contrôles de l'exposition

Contrôle de l'exposition professionnelle

: Aucune ventilation particulière requise.

Mesures d'hygiène

: Se laver abondamment les mains, les avant-bras et le visage après avoir manipulé des produits chimiques, avant de manger, de fumer et d'aller aux toilettes ainsi qu'à la fin de la journée de travail. S'assurer que les dispositifs rince-œil automatiques et les douches de sécurité se trouvent à proximité de l'emplacement des postes de travail.

**Protection des mains** 

Le port de gants imperméables et résistants aux produits chimiques conformes à une norme approuvée, est obligatoire en tout temps lors de la manutention de produits chimiques si une évaluation des risques le préconise.

**Protection des yeux** 

: Utiliser une protection oculaire conforme à une norme approuvée dès lors qu'une évaluation du risque indique qu'il est nécessaire d'éviter l'exposition aux projections de liquides, aux fines particules pulvérisées ou aux poussières.

Protection de la peau

L'équipement de protection personnel pour le corps devra être choisi en fonction de la tâche à réaliser ainsi que des risques encourus, et il est recommandé de le faire valider par un spécialiste avant de procéder à la manipulation du produit.

## PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

## Informations générales

**Aspect** 

État physique : Liquide. [Pâte.]

Couleur : Blanc. Odeur Faible

Date d'édition/Date de : 12/01/2012. Page 3 de 6

QUELYD COLLE TOILE DE VERRE

## PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

#### Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement

pН : 6,5 à 7,5 Point d'ébullition : 100°C (212°F) Point de fusion 0°C (32°F)

Point d'éclair : Vase clos: >100°C (>212°F) 1,04 g/cm3 [23°C (73,4°F)] Masse volumique

## 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

**Stabilité** : Le produit est stable.

Conditions à éviter : Aucune donnée spécifique. Matières à éviter Aucune donnée spécifique.

Produits de décomposition Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de

dangereux décomposition dangereux ne devrait apparaître.

## 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

## Effets aigus potentiels sur la santé

Inhalation : Aucun effet important ou danger critique connu. : Aucun effet important ou danger critique connu. Ingestion Contact avec la peau Aucun effet important ou danger critique connu. : Aucun effet important ou danger critique connu. **Contact avec les yeux** 

Toxicité aiguë

Conclusion/Résumé : Non disponible.

## Effets chroniques potentiels pour la santé

**Toxicité chronique** 

Conclusion/Résumé : Non disponible.

Irritation/Corrosion

Conclusion/Résumé : Non disponible.

**Sensibilisant** 

Conclusion/Résumé : Non disponible.

Cancérogénicité

Conclusion/Résumé : Non disponible.

**Mutagénicité** 

Conclusion/Résumé : Non disponible.

**Tératogénicité** 

Conclusion/Résumé : Non disponible.

#### Toxicité pour la reproduction

Conclusion/Résumé : Non disponible.

**Effets chroniques** : Aucun effet important ou danger critique connu. Aucun effet important ou danger critique connu. Cancérogénicité : Aucun effet important ou danger critique connu. Mutagénicité Tératogénicité Aucun effet important ou danger critique connu. Effets sur le développement Aucun effet important ou danger critique connu. Effets sur la fertilité Aucun effet important ou danger critique connu.

### Signes/symptômes de surexposition

Inhalation : Aucune donnée spécifique. Ingestion : Aucune donnée spécifique. Peau : Aucune donnée spécifique. Yeux : Aucune donnée spécifique.

Contient des produits pouvant causer des lésions aux organes suivants : voies **Organes cibles** 

respiratoires supérieures, peau, oeil, cristallin ou cornée.

Date d'édition/Date de : 12/01/2012. Page 4 de 6

## 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Effets sur l'environnement : Aucun effet important ou danger critique connu.

Écotoxicité en milieu aquatique

Conclusion/Résumé : Non disponible.

**Biodégradabilité** 

Conclusion/Résumé : Non disponible.

Autres effets néfastes : Aucun effet important ou danger critique connu.

**AOX** : Le produit contient des halogènes liés par une fonction organique et peut contribuer à

la valeur HOA (Halogène organique absorbable) dans l'eau de décharge.

**PBT** Non applicable.

P: Non disponible. B: Non disponible. T: Non disponible.

**vPvB** : Non applicable.

## 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthodes d'élimination des déchets

: Les conteneurs vides ou les saches internes peuvent retenir des restes de produit. Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. Élimination des produits excédentaires et non recyclables par une entreprise autorisée de collecte des déchets. La mise au rebut de ce produit, des solutions et des sous-produits devra en permanence respecter les exigences légales en matière de protection de l'environnement et de mise au rebut des déchets ainsi que les exigences de toutes les autorités locales. Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation.

**Déchets Dangereux** 

: À la connaissance actuelle du fournisseur, ce produit n'est pas considéré comme un déchet dangereux tel que défini par la Directive UE 91/689/CEE.

### Catalogue Européen des Déchets

Code de déchets	Désignation du déchet			
08 04 10	déchets de colles et mastics autres que ceux visés à la rubrique 08 04 09			

## 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

### Réglementation internationale du transport

Informations réglementaires	Numéro ONU	Nom d'expédition	Classes	GE*	Étiquette	Autres informations
Classe ADR/RID	Non réglementé.	-	-	-		-
Classe ADN/ADNR	Non réglementé.	-	-	-		-
Classe IMDG	Not regulated.	-	-	-		-
Classe IATA	Not regulated.	-	-	-		-

GE\*: Groupe d'emballage

## 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Règlement UE (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Annexe XIV - Liste des substances soumises à autorisation

Substances extrêmement préoccupantes

Aucun des composants n'est répertorié.

## Autres Réglementations UE

**Utilisation du produit** Produit de consommation.

**Inventaire d'Europe** ! Indéterminé

Surveillance médicale renforcée

Arrêté du 11 Juillet 1977 fixant la liste des travaux nécessitant une surveillance

médicale renforcée: non concerné

Date d'édition/Date de : 12/01/2012. Page 5 de 6

QUELYD COLLE TOILE DE VERRE

## 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

## 16. AUTRES DONNÉES

Indique quels renseignements ont été modifiés depuis la version précédente.

Abréviations et acronymes : ETA = Estimation de la Toxicité Aiguë

CLP = Règlement 1272/2008/CE relatif à la classification, à l'étiquetage et à

l'emballage des substances et des mélanges

DNEL = Dose dérivée sans effet

mention EUH = mention de danger spécifique CLP

CPSE = concentration prédite sans effet RRN = Numéro d'enregistrement REACH

Texte intégral des mentions

H abrégées

: Non applicable.

Texte intégral des

classifications [CLP/SGH]

: Non applicable.

Texte intégral des phrases R : Non applicable.

abrégées

Texte intégral des

classifications [DSD/DPD]

: Non applicable.

**Historique** 

**Date d'impression** Date d'édition/Date de

révision

: 12/01/2012. : 12/01/2012.

Date de la précédente

édition

: Aucune validation antérieure.

**Version** : 2

: Non disponible. Élaborée par

### Avis au lecteur

Au meilleur de nos connaissances, l'information contenue dans ce document est exacte. Toutefois, ni le fournisseur ci-dessus mentionné, ni aucun de ses sous-traitants ne peut assumer quelque responsabilité que ce soit en ce qui a trait à l'exactitude ou à l'intégralité des renseignements contenus dans le présent document. Il revient exclusivement à l'utilisateur de déterminer l'appropriation des substances ou préparations.

Toutes les substances ou préparations peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisées avec prudence. Bien que certains dangers soient décrits dans le présent document, nous ne pouvons garantir qu'il n'en existe pas d'autres.

Date d'édition/Date de : 12/01/2012. Page 6 de 6